

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 17 juin 2025

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance du 3, 4, 5 et 6 juin 2025

2025 DFA 16 États spéciaux d'arrondissement - Comptes de gestion 2024.

M. Paul SIMONDON, rapporteur

Le Conseil de Paris,

Vu l'article L. 2121-31 du code général des collectivités territoriales,

Vu le projet de délibération, en date du 20 mai 2025, par lequel Madame la Maire de Paris lui soumet les résultats généraux des comptes de gestion des arrondissements présentés par la direction régionale des finances publiques de l'Ile-de-France et de Paris, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2024 ; ensemble lesdits comptes ;

Vu le compte administratif 2024 des états spéciaux d'arrondissement ;

Vu les délibérations 2023 DFA 60 adoptant le budget primitif 2024 des états spéciaux d'arrondissement, 2024 DFA 25 modifiant le montant des dotations destinées aux états spéciaux d'arrondissement et 2024 DFA 28 adoptant le budget supplémentaire des états spéciaux d'arrondissement ;

Vu l'avis du Conseil de Paris Centre, en date du 25 mars 2025 ;

Vu l'avis du Conseil du 6e arrondissement, en date du 20 mai 2025;

Vu l'avis du Conseil du 7e arrondissement, en date du 21 mai 2025;

Vu l'avis du Conseil du 8e arrondissement, en date du 20 mai 2025;

Vu l'avis du Conseil du 9e arrondissement, en date du 19 mai 2025;

Vu l'avis du Conseil du 10e arrondissement, en date du 20 mai 2025;

Vu l'avis du Conseil du 11e arrondissement, en date du 26 mai 2025;

Vu l'avis du Conseil du 12e arrondissement, en date du 20 mai 2025;

Vu l'avis du Conseil du 13e arrondissement, en date du 31 mars 2025;

Vu l'avis du Conseil du 14e arrondissement, en date du 20 mai 2025;

Vu l'avis du Conseil du 15e arrondissement, en date du 26 mai 2025;

Vu l'avis du Conseil du 16e arrondissement, en date du 19 mai 2025;
Vu l'avis du Conseil du 17e arrondissement, en date du 20 mai 2025;
Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement, en date du 26 mai 2025;
Vu l'avis du Conseil du 19e arrondissement, en date du 20 mai 2025;
Vu l'avis du Conseil du 20e arrondissement, en date du 26 mai 2025;

Sur le rapport présenté par Monsieur Paul SIMONDON au nom de la 1^{ère} commission,

Délibère

Statuant sur la situation du comptable au 31 décembre 2024 et sauf le règlement et l'apurement par la chambre régionale des comptes d'Ile-de-France, admet, conformément à l'article L.2121-31 du code général des collectivités territoriales, le compte en deniers de Madame la directrice régionale des finances publiques de l'Ile-de-France et de Paris, tel qu'il est présenté à la clôture de la gestion 2024 pour les opérations concernant les états spéciaux des arrondissements.

Le Premier Adjoint,



Patrick BLOCHE